

Gy , avril 2008

Info@mairie-gy.ch
Tél. 022.759.15.33
Fax 022.759.13.65
Heures d'ouverture
Jeudi de 17h00 à 19h00



COMMUNE DE GY

Informations diverses



Infos travaux



Travaux de réhabilitation du bâtiment de la salle communale

Courant 2005, à la suite d'un contrôle de la Sécurité civile, le Conseil municipal a été informé qu'en raison de nouvelles normes de sécurité portant sur les conditions d'évacuation en cas de sinistre, notre salle communale était très fortement limitée pour l'accueil du public (maximum 50 personnes). Prenant en considération cette décision des autorités cantonales ainsi que les besoins d'entretien importants à réaliser sur des éléments tels que la toiture ou les isolations, le Conseil municipal, assisté par un architecte, a procédé à une réévaluation complète de l'aménagement du bâtiment et lancé une procédure visant la transformation de notre salle communale.

Le projet élaboré n'entraîne que peu de modifications sur l'aspect du bâtiment côté route de Gy. Par contre, sur sa partie arrière, les infrastructures annexes (cuisine et sanitaires) ainsi que le préau couvert de l'école font l'objet d'une totale réorganisation. Un projet qui permet de :

- répondre aux nouvelles normes en matière de sécurité des bâtiments communaux ;
- créer une nouvelle salle polyvalente à l'étage de la salle communale ;
- améliorer les infrastructures et augmenter les surfaces destinées à la cuisine et aux installations sanitaires (création d'un WC handicapé);
- procéder à une refonte complète des installations liées aux isolations phoniques et énergétiques ;
- entretenir et remettre en état la structure même du bâtiment (les derniers aménagements importants ont été réalisés en 1978, il s'agissait alors de créer une galerie et d'aménager des locaux sanitaires ainsi qu'une cuisine).

De la sorte, les autorités communales assurent un entretien complet sur un ancien bâtiment communal, bénéficieront de surfaces supplémentaires pour la population gytane, et seront en conformité avec la réglementation législative liée aux locaux mis à disposition du public.

L'autorisation de construire a été accordée par le Département des constructions en janvier 2007 et suite à la conclusion positive en faveur de la commune d'une procédure, les travaux vont débuter dès le début du mois de juin 2008. L'échéancier établi par le bureau G.M. Architectes Associés SA prévoit (sous réserve de mauvaises surprises) que les travaux de gros œuvre seront largement avancés d'ici à la prochaine rentrée scolaire pour une fin des travaux qui ne devrait pas déborder sur 2009. Toutes les mesures ont d'ores et déjà été prises afin de limiter au maximum les nuisances liées aux travaux tant pour l'école (qui continuera à fonctionner normalement à Gy) que pour le voisinage.

Pour le public, la salle communale ainsi que ses infrastructures liées ne seront plus disponibles dès fin mai 2008 et ce jusqu'à la fin des travaux. Le préau d'école situé côté route de Gy sera également fermé à tout accès au public, les enfants de l'école s'ébattront dans le préau « nord ». Quant au bureau de vote il sera déplacé dans les pavillons provisoires de l'école situés en face de la poste. Pour plus d'information à ce sujet, la mairie se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Rte de Gy Tronçon Meinier-Gy

Le service des routes cantonales nous informe qu'il va faire procéder au resurfacement complet du tronçon de la route de Gy entre le village de Meinier et le giratoire de Gy. Des travaux qui pourraient être réalisés d'ici à l'été encore.
Plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement.

Tournez svp 

Nous vous rappelons que la commune organise

une levée porte-à-porte exceptionnelle le vendredi 9 mai pour la récupération de tout matériel électronique,

Sont considérés comme tels : téléviseurs, ordinateurs, écrans, imprimantes, appareils vidéo, DVD, jeux électroniques...



Ce matériel pourra être déposé sur la voie publique la veille au soir déjà, notre transporteur pouvant passer très tôt le matin.

Attention! Cela ne concerne que le matériel électronique et non les appareils ménagers qui, eux, peuvent être éliminés avec les encombrants le 2^{ème} mercredi du mois.

De plus, nous vous informons que la levée d'ordures ménagères du lundi 12 mai, lundi de Pentecôte, est reportée au mardi 13 mai 2008.

Chiens en zone agricole et en forêt

Des mesures de protection ont été définies et sont rappelées ci-dessous aux propriétaires et détenteurs de chiens dans le but de préserver les cultures, ainsi que d'éviter le dérangement systématique de la faune sauvage.

En zone agricole, il est interdit de laisser les chiens pénétrer dans tout type de culture, y compris les surfaces de compensation écologique, quel que soit leur stade de développement.

*En forêt, la tenue en laisse des chiens est obligatoire du **1er avril au 15 juillet**.*

Le reste de l'année, ces derniers doivent être gardés sous la stricte maîtrise de leurs maîtres pour éviter leur divagation. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner les sanctions prévues par la loi sur la faune, la loi sur les forêts et le règlement sur la police rurale.

AUTORISATION POUR LE TIR D'OISEAUX OCCASIONNANT DES DEGATS

Pour toutes les personnes susceptibles de bénéficier de l'autorisation pour le tir d'oiseaux occasionnant des dégâts dans les cultures, un test sera organisé par le corps des gardes de l'environnement le **10 juin 2008 de 8h30 à 12h30** à la maison de la forêt à Jussy.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie et ce jusqu'au 25 avril 2008

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE GY

Nous avons le plaisir de vous informer que le Sapeur Tome DO ESPIRITO SANTO a suivi avec succès la formation de sous-officier et qu'il a été nommé Caporal de la compagnie de Gy dès le 1^{er} janvier 2008. Félicitations au nouveau Caporal pour sa promotion et son engagement en faveur de la collectivité.

Par ailleurs, l'appointé Marc SCHAEERER a fait valoir son droit à la retraite de la compagnie des sapeurs-pompiers de Gy au 31 décembre 2007 après 30 années de service au cours desquels il a toujours fait preuve d'enthousiasme et d'un esprit d'équipe remarquable. Un grand merci à l'appointé Marc SCHAEERER pour son dévouement envers la population de notre commune et une très heureuse retraite.

Les personnes intéressées à intégrer la compagnie des sapeurs-pompiers de Gy (femmes ou hommes de 18 à 35 ans) peuvent s'annoncer au Capitaine Daniel NOVOTNY (Tél. n° 022.759.20.45)

Vogue de Gy

Nous vous informons que l'Amicale des sapeurs-pompiers a fixé la Vogue de Gy le samedi 31 mai 2008. Réservez d'ores et déjà cette date pour ce grand moment de convivialité.

